

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT (CÉ)

Procès-verbal

Première assemblée, le 22 mai 2024, 18 h 30

Via TEAMS

Parents : Mme Daphné-Rébecca Arbour
Mme Line Moreau
Mme Marie-Ève Morrissette

Représentants du personnel enseignant : Mme Julie Bournival
Mme Rosalie St-André

Représentants du personnel de soutien : Mme Karine Bérard

Représentant des professionnels : Aucun représentant

Représentants du conseil étudiant : M. François Girard

Participaient aussi à la réunion : M. Simon Vézina
Mme Nathalie Généreux
Mme Nathalie Deschâtelets
Mme Marie-Ève Laporte
M. François Boisvert

Étaient absents : M. Simon Lambert, président
M. Alexis Morin
Mme Mylène Corfield
Mme Laurence Sylvestre

Ouverture de l'assemblée à 18h40

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Mme Julie Bournival et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour.

1.1. Lecture et adoption du procès-verbal du 23 avril 2024

Il est proposé par Mme Rosalie St-André et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal du 23 avril 2024 en corrigeant la coquille au point 3 ainsi que ses suivis.

On aurait dû lire : « Mme Mylène Corfield a reçu un courrier concernant le recrutement au comité de parents. Un suivi sera fait au prochain CÉ puisque d'ici là Mme Corfield fera un suivi avec la personne responsable. »

1.2. Suivis

Suivi du point 5.5 Examens bloqués à l'horaire.

Conformément avec la résolution CÉ-008-20240423, la lettre a été rédigée et est présentée aux membres du CÉ. Elle sera acheminée à Mme Lachance, l'attachée de la direction générale du Centre de service scolaire, ainsi qu'au président du comité de parents.

Suivi du point 7.1 Démission de M. Lambert.

Aucune lettre n'est parvenue à l'école concernant la démission de M. Lambert.

2. Questions du public (10 min)

Aucune question du public

3. Points - Présidence

Aucun point.

4. Points représentants des élèves

Le comité continue de préparer l'activité « Prof à l'eau » qui aura lieu le 5 juin (période 2 pour l'adaptation scolaire et le midi pour les autres élèves).

Journée thématique années 80 vendredi prochain.

Les commandites de l'année précédente ont été faites pour l'achat de produit d'hygiène féminine.

En raison du nombre élevé de gestes de violence entre les élèves, le conseil étudiant se questionne sur la pertinence de mettre un guide élève à la surveillance des caméras de façon continue. La direction informe que des caméras supplémentaires seront installées l'an prochain. Il serait difficile de libérer un guide élève pour la surveillance des caméras (il y en aura 60). Il est jugé plus utile que les guides élèves soient en présence des élèves. Le temps de réaction ne serait pas amélioré puisqu'il y aurait beaucoup trop de caméras à surveiller et que le système permet 4 caméras à la fois.

5. Points de la direction de l'école

5.1. Activités AVEC dérangement à l'horaire

C.É-003-20240522

Il est proposé par Mme Marie-Ève Morrissette et résolu unanimement d'approuver le tableau des activités avec dérangement à l'horaire.

5.2. Activités SANS dérangement à l'horaire

C.É-004-20240522

Il est proposé par Mme Marie-Ève Morrissette et résolu unanimement d'approuver le tableau des activités sans dérangement à l'horaire.

5.3. Budget et effets scolaires 2024-2025

C.É-005-20240522

Il est proposé par Mme Rosalie St-André et résolu unanimement d'adopter le budget de l'année scolaire 2024-2025

Puisque l'école a un déficit de près de 15 000 \$ de comptes non payés de cahiers scolaires, il a été décidé que l'an prochain, les parents devront se procurer eux-mêmes les manuels scolaires auprès des librairies.

Une augmentation pour les frais de surveillance est fixée à 75 \$ (70 \$) pour l'an prochain en raison de la hausse des salaires.

C.É-006-20240522

Il est proposé par Mme Marie-Ève Morrissette et résolu unanimement d'adopter les frais pour les effets scolaires de l'année 2024-2025.

5.4. Règles de transférabilité

C.É-007-20240522

Il est proposé par Mme Line Moreau et résolu unanimement d'approuver les règles de transférabilité pour l'année 2024-2025.

5.5. Reddition de compte Fonds 9

Le budget du Fonds 9 (activités d'autofinancement) est présenté. Le montant figurant au poste 999 représente les intérêts cumulés de ce fonds. Il pourra être employé pour financer des projets spéciaux servant aux élèves (ex. une classe extérieure).

C.É-008-20240522

Il est proposé par Mme Karine Bérard et résolu unanimement d'adopter le budget du fonds 9 tel que présenté.

5.6. Évènement du 24 avril

Monsieur Vézina fait un résumé de la situation à la suite de l'évènement du 24 avril dernier et de la confusion que cela a engendrée. On a pu constater qu'il y a des défis de communication à l'interphone dans la bâtisse (ex. avec l'Argile). L'utilisation des termes « confinement » et « code orange » par les différents intervenants a créé de la confusion.

Une évaluation a été réalisée à la suite des évènements et des constats sont identifiés.

Dans les priorités, le système d'interphone devra être mis à jour. Dans un deuxième temps, la formation du personnel pourrait être revue pour couvrir différents cas de figure (ex. durant les cours, durant les pauses, durant l'arrivée ou le départ des élèves, etc.).

La gestion des communications avec les parents sera revue. Le centre de services scolaire sera désormais responsable des communications aux parents dans de telles circonstances pour libérer la direction et permettre aux gens sur place de s'assurer de l'application de mesure de sécurité.

Finalement, la direction suggère que le processus de formation auprès des élèves soit revu pour mieux informer les élèves à réagir si un code orange est de nouveau lancé sans nécessairement en faire des pratiques officielles.

6. Rapport de la personne représentante - Comité de parents

Aucun élément traité à ce point.

7. Autres points

8. Dates des prochaines séances

La date de la prochaine séance est fixée au 11 juin 2024 à l'école à 18 h 30. Un repas sera servi aux membres.

9. Levée de la séance

Il est proposé par Mme Rosalie St-André et résolu unanimement de lever la séance à 19 h 35.



Simon Vézina
Direction

Daphné-Rébecca Arbour